Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 10/03/2025

COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE CRC Pays de la Loire rappelle HUITRES CREUSES / PALOURDES



- Noms des modèles ou références concernés : **Huitres creuses, palourdes provenant des zones conchylicoles : RIBERGE (huitres creuses) - LARGE PREOIRE (palourdes) - LA BERCHE (palourdes) depuis le 19/02/2025.**
- Marque : **sans marque**
- **Lot Pour la vente en bourriche ou en vrac : date d'expédition du 19/02/2025 au 07/03/2025**
- Conditionnements : **Vente en vrac et en bourriches**
- Date début/fin de commercialisation : **du 19/02/2025 au 07/03/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Pour savoir si vos coquillages sont concernés, veuillez vous rapprocher de votre point de vente**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Marchés locaux ou régionaux, GMS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détection de norovirus ayant donné lieu à fermeture de zones conchylicoles : 85.11 - 85.11.01 - 85.11.02**
- Risques encourus par le consommateur : **Norovirus**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhées fréquemment accompagnés d'une fièvre modérée), sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Les personnes immunodéprimées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes, qui peuvent évoquer une infection par un virus (Norovirus), responsable de gastro-entérites, dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à 48 heures.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 20 mars 2025**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Pour savoir si les coquillages que vous détenez sont concernés par ces mesures et/ou pour connaitre les modalités de compensation, veuillez contacter votre point de vente.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre